



# Évolution des concours et de la formation des enseignants

7 septembre 2018

# Informations

1. Agrégation
2. Référentiel du métier d'enseignant-chercheur
3. Projet de réforme du CAPES et de la formation des professeurs

# 1. Agrégation

- Disparition de la bi-admissibilité et du statut de bi-admissible (après 2017)

## 2. Textes nouveaux : Formation des enseignants-chercheurs

⇒ Décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 (formation obligatoire des nouveaux MCF)

Décharge de 30h.

⇒ Le nouveau référentiel : Repères pour l'exercice du métier d'enseignant chercheur (version du 13 juin 2018)

<https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/7/471232.pdf>

# Principaux éléments

Repères pour:

- définir et partager les attendus du métier en tenant compte de l'ensemble des missions ainsi que des changements intervenus ces dernières années,
- identifier les besoins en formation tout au long de la carrière,
- faciliter le dialogue avec les acteurs qui interviennent autour de ce métier,

# Partie 1: activités de l'enseignant-chercheur

- Développement d'activités de recherche et/ou d'innovation
- Élaboration et mise en œuvre d'enseignements
- Accompagnement des publics: soutien pédagogique, conseil en orientation et insertion professionnelle
- Formation par et à la recherche

# Partie 1: activités de l'enseignant-chercheur

- Diffusion et transfert de connaissances, valorisation des résultats de la recherche
- Gestion, conduite et coordination de projets, animation d'équipes
- Participation à la vie de la communauté scientifique au niveau local, régional, national et international

# Partie 2 : Compétences de l'enseignant-chercheur

## 2.1. Compétences communes à toutes les activités

- Agir de manière éthique et responsable
- S'adapter à son environnement
- Communiquer de manière appropriée au contexte
- Travailler en équipe et en réseau, éventuellement en situation de pilotage



# **Partie 2 : Compétences de l'enseignant-chercheur**

## **2.2. Compétences à l'intersection des activités de recherche et de formation**

- Maîtriser une ou plusieurs disciplines scientifiques
- Adopter une posture réflexive

# **Partie 2 : Compétences de l'enseignant-chercheur**

## **2.3. Compétences spécifiques à la formation**

- Concevoir des enseignements qui favorisent l'apprentissage de chacun
- Encadrer les activités d'apprentissage
- Evaluer les acquis d'apprentissage

# **Partie 2 : Compétences de l'enseignant-chercheur**

## **2.4. Compétences spécifiques à la recherche**

- Construire et conduire des projets de recherche
- Diffuser, transférer et valoriser les connaissances produites

# 3. L'avenir de la formation des professeurs

- Loi du 8 juillet 2013 : 32 ESPE
- Chiffres 2016: 65000 étudiants en ESPE  
= 1/6 des mastérants  
= 30 000 M1 et 35 000 M2
- Un enjeu fort

# Informations actuelles

1. Le référé de la cour des comptes (12 mars 2018)

=> Des recommandations

2. La réponse des ministres (22 mai 2018)

=> Aucune valeur décisionnelle

# Autres rapports recommandés par Chantal Manès-Bonnisseau

- Rapport Filâtre (24 juillet 2018)

<http://www.education.gouv.fr/cid133013/ameliorer-la-formation-initiale-des-professeurs-des-ecoles.html>

- Rapport Brisson-Laborde (25 juillet 2018)

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-690-notice.html>

- Rapport Desbiolles-Ronzeau (septembre 2014)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/144000613/index.shtml>

- **Nouveau rapport à venir fin septembre 2018**

# Le référé du 12 mars 2018

Concernant le pilotage de la formation initiale des enseignants :

- **Recommandation n°1** : (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation [MESRI] ministère de l'éducation nationale [MEN] identifier dans les contrats des sites universitaires concernés la **mission de formation des enseignants** ; prévoir en annexe des contrats, un document d'orientation **pour l'offre de formation MEEF au sein du site** ; préciser dans le dialogue de gestion annuel les **moyens** au bénéfice de l'ÉSPÉ ;
- **Recommandation n°2** : (MESRI et MEN) rationaliser l'offre de formation en affirmant le rôle d'impulsion de la **région académique** pour promouvoir les **coopérations** inter-ÉSPÉ et **mutualiser** des formations au niveau **inter-académique** ;
- **Recommandation n°3** (MEN) mettre en place un dispositif **d'évaluation** de l'évolution des pratiques enseignantes et de l'entrée dans le métier à la suite de la création des ÉSPÉ .

# Les recommandations du référé

## Concernant les parcours de formation :

- **Recommandation n°4** : (MEN) formaliser et systématiser les procédures académiques **de suivi des stagiaires** et de repérage des difficultés ; organiser pour chaque stagiaire en difficulté un plan de formation et de **suivi individualisé** et, préalablement à la titularisation, formaliser l'engagement de l'intéressé à suivre ce plan ; débiter **les formations complémentaires** dès l'année de stage ;
- **Recommandation n°5** : (MESRI) développer la **bivalence** et la **polyvalence** dans les parcours de licence, proposer des licences combinant une majeure et une mineure pouvant relever d'UFR différentes, et offrir aux étudiants de licence des modules de formation de nature à éclairer leur orientation vers les métiers de l'enseignement ;
- **Recommandation n°6** : (MEN et MESRI) placer les **épreuves d'admissibilité en fin de licence** ; asseoir davantage les épreuves **d'admission**, qui seraient placées au cours de l'année de **M1**, sur des enseignements de professionnalisation.



# La réponse des ministres (22 mai 2018)

- Rationaliser la carte des formations (ex: ESPE normandes) (voir référé R1 et R2)
- Evaluer les formations et individualiser le suivi pédagogique (voir référé R3 et R4)
- Formation bivalente ou polyvalente en amont du Master (majeure/mineure, bi-licences) (référé R5)
- Epreuves d'admissibilité du concours en L3 (référé R6)
- Epreuves d'admission en M1 ou M2 (référé R6)
- Systématiser les pré-recrutements en L3  
=>10 000 AED (adjoints d'éducation) prévus en 3 ans contre 1118 EAP (emplois avenir professeur) en 2016

## Des ? sur...

- Le fléchage des moyens alloués aux ESPE  
=> un modèle économique unifié ?
- La rationalisation de la carte de formation  
=> Réunion de Bordeaux (novembre 2017) : « cartographie économique » des ESPE: quelles implications ?
- Le suivi individualisé  
=> approche par compétences renforcée (réf. 1<sup>er</sup> juillet 2013): formations à la carte? (cf: PPCR=Parcours professionnel, carrière, rémunération; Décret n° 2017-854 du 9 mai 2017)  
=> Le nouveau référentiel : Repères pour l'exercice du métier d'enseignant chercheur (version du 13 juin 2018)
- La bivalence/polyvalence en amont du M  
=> Refonte de la Licence ? Professeurs bivalents?

# Des ? sur...

- Le déplacement des épreuves d'admissibilité en L3  
⇒ Restructuration de la L3
- Le déplacement des épreuves d'admission en M1 ou M2  
⇒ Restructuration du MEEF. Statut de fonctionnaire stagiaire ?  
Rémunération ? Reçus-collés ?
- Modification du CAPES  
=> Des épreuves d'admissibilité plus théoriques en L3 avec le retour éventuel d'un programme? Des épreuves validant la maîtrise de la ou des disciplines ?  
=> Des épreuves d'admission plus professionnelles en fin de M1 qui porteraient sur la didactique et la pédagogie?

# Affaire à suivre....

... sur notre site :

